

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



COMMUNE DE FONBEAUZARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2022.**

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU – Michel CORBIERE – Frédéric SIDOR
Carine MIRANDA – Florence MORET - Nadine DEVILLERS – Nadine MAYSSAL
CATALANO – Emmanuel MUNOZ – Emmanuelle DELEDICQ – Laëtitia DE MATOS
— Corine PRONO — Raphaël MAUDOUIT

Procurations . S. LASSERRE a donné pouvoir à Robert GRIMAUD.

P. PIQUEMAL a donné pouvoir à M.CORBIERE

P. GRAFFOULIERE a donné pouvoir à E DELEDICQ

Mélanie MIGNOT a donné pouvoir à R.MAUDOUIT.

Jérôme DEYX a donné pouvoir à F.MORET.

Christelle GOURGUES a donné pouvoir à C.MIRANDA.

Mostafa LAMRHANI a donné pouvoir à F.SIDOR.

Absents excusés: S. CAPELLE – F.OULES- A.VILLATE

Président de séance : Robert GRIMAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Florence MORET.

Date de la convocation : 16 juin 2022

En préambule, Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

I. Affaires générales :

1. Objet de délibération n°30/2022 : Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire, à l'Alsh et au Multi-accueil et de fourniture de goûters.

L'annonce pour la consultation pour la fourniture de repas a été publiée le 02 juin 2022 sur la plate forme dématérialisée des marchés publics du journal local.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,
Robert



Elle concerne la fourniture de repas pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, destinés aux enfants du Multi-Accueil « Les P'tits Loups », aux enfants de maternelle et d'élémentaire du groupe scolaire Buissonnière et du centre de loisirs, aux adultes encadrants ainsi que la fourniture de goûters au Centre de Loisirs pour les mercredis, petites et grandes vacances et du Multi-Accueil « Les P'tits Loups ». Ce marché à procédure adaptée sera conclu pour une période d'un an, renouvelable une fois.

La prestation se déroulera du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Elle consiste en la livraison de repas complets adaptés en fonction de l'âge. Le nombre de repas à livrer sera compris entre 40 000 et 50 000 repas pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires, le centre de loisirs et les adultes encadrants. Le nombre de goûters à livrer au Centre de loisirs sera compris entre 3500 et 5500, et le nombre de goûters à livrer à la Petite Enfance est compris entre 1400 et 2000.

Les candidats devaient livrer le vendredi 24 juin 12 repas destinés à être dégustés par un jury composé de parents d'élèves, élus et d'enfants sous forme atelier du goût avec l'ALAE.

Suite à l'ouverture des plis, la commission réunie le 28 juin 2022, a procédé à l'analyse de ces offres.

Il en est résulté que la proposition du prestataire Centrale de Restauration Martel, CMR située sur Rodez est l'offre la mieux disante. En conséquence, suivant la quantité de repas et goûters garantie dans la consultation, la proposition de CRM pour un montant total estimé de 145 972 € HT a été retenue par la commission d'appel d'offres.

Néanmoins, le nouveau tarif unitaire du repas cantine dans le cadre du nouveau marché à contractualiser avec le prestataire CRM, est en forte hausse (13%).

Cette augmentation nationale est liée au contexte politique et économique incertain, marqué par une forte hausse généralisée des prix des matières premières et des énergies. L'impact de l'inflation est particulièrement marqué pour les produits alimentaires labellisés (depuis le 1/01/2022, obligation d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques - loi Egalim).

A l'instar de nombreuses autres Collectivités, la commune de Fonbeauzard, ne peut pas supporter seule cette hausse et se voit contrainte de proposer à l'assemblée une évolution du prix du repas cantine facturé aux familles, dès la rentrée 2022.

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.



La commission d'Appel d'offres s'étant prononcée favorablement pour l'attribution du marché à C.R.M SAS, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour le choix de l'entreprise précitée,

- Précise qu'après négociation, le bordereau de prix unitaire par le prestataire CRM est modifié comme suit : 2,83 € HT pour les repas enfant maternelle, 2,98 HT pour les élémentaires en cantine scolaire – 2,85 € pour les repas de la Petite Enfance et 3,30 € HT repas adulte cantine et encadrants petite enfance - 0,85 € HT pour les goûters Petite enfance et centre de loisirs, soit un montant total estimé à 145 112 € HT.

- Charge Monsieur le Maire des modalités pratiques pour la fourniture des repas scolaires en liaison froide, pour la Petite Enfance et les goûters Alsh et Petite Enfance à effet au 1er septembre 2022.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché applicable au 1^{er} septembre 2022.

- Donne un accord de principe pour une augmentation du prix du repas cantine facturé aux familles selon leur quotient familial au 1^{er} septembre 2022 (13 % maximum).

- Demande à la Commission Scolaire, Enfance et Jeunesse de se réunir à cet effet afin de finaliser la répartition tarifaire au vu des quotients des familles.

- Autorise la validation de nouvelle tarification au 1^{er} septembre par le maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal et lui demande d'en rendre compte lors du prochain conseil municipal.

2.:Objet de délibération n°30-1/2022 :Acceptation de l'offre de prestation pour la fourniture de repas aux personnes âgées.

Le portage de repas à domicile comporte 6 éléments avec pain : Potage, Entrée, Plat protidique, Accompagnement, Laitage, Dessert et pain.

L'offre de prix présentée par le prestataire CRM du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 s'élève à 11 300 € HT soit un minimum garanti de 2500 repas au prix unitaire de 4,52 € HT soit 4,7686 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'offre du prestataire CRM, sans effet sur le tarif de vente actuel par la commune (4,90 €) et charge monsieur le Maire des modalités pratiques au 1^{er} septembre 2022.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Jeudi 30 juin 2022.**

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,
Robert**3. Objet de délibération n°31/2022 : Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de la commune, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022 :

- La publicité par affichage sur le lieu Place Simon Montariol.

4. Objet de délibération n°32 et 33 /2022 : Décision modificative du budget

Il est demandé par le Service de gestion comptable de Toulouse Couronne-Est de modifier une imputation comptable liée à un matériel de transport en section d'investissement, comme ci-dessous :

Objets : VIREMENTS**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21561 (21) - 101 : Matériel roulant	-3 000,00		
2182 (21) - 101 : Matériel de transport	3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses :		Total Recettes	
	0,00		

Suite au dernier vide grenier organisé par l'Amicale Loisirs et Culture et suite à la fête locale organisée par le Comité des Fêtes, il convient de reverser le droit de place pour occupation du domaine public à ces deux associations à l'article 6574 du budget pour une somme totale de 1 830 € (respectivement de 910 € et 920 €), comme ci-dessous :

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140
REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PAGE N°2022/71

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal
Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.



Objets : VIREMENTS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-30,00		
62876 (011) : Au GFP de rattachement	-1 800,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	1 830,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques et transmission au comptable public.

5.Point Ressources Humaines

Les derniers mouvements de personnel ont été rappelés en vue de la rentrée prochaine.

Arrêt d'un agent au grade d'adjoint technique territorial actuellement en congé parental

Arrêt prolongé d'un agent au grade d'adjoint d'animation territorial, pour maladie ordinaire jusqu'au 12 octobre.

Arrêt prolongé d'un agent au grade d'animateur principal 1^{ère} classe territorial coordinateur du SEJ, jusqu'au 8 juillet avec ce jour passage devant la médecine du Travail au CDG31.

Retraite effective au 01/9/2022 d'un agent au grade adjoint administratif territorial –en charge de l'Etat civil, élections et vie associative).

Départ d'un agent au grade d'adjoint technique du service technique (bâtiments) en congé de paternité et poursuite par un congé parental ou mise en disponibilité selon le choix de l'agent : remplacement par un agent en CDD en cours

Recrutement d'un nouvel agent en qualité d'ASVP contractuel, en remplacement de la policière municipale actuellement en formation obligatoire dans le cadre de ses nouvelles fonctions (juin à décembre).

Stage de fin d'études de Master 2 : Convention avec un étudiant dans le cadre de son master « développement économique et social du Territoire », du 13/06/2022 au 31/10/2022.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



Deux missions à réaliser : Mise aux normes du Régime Général de Protection des Données (RGPD) des services municipaux et Etude sur l'amélioration des processus d'intégration et d'accompagnement de la jeunesse sur la commune.

En cours la recherche d'un étudiant en Master de communication, stagiaire, qui reste plus complexe.

L'assemblée prend acte

II- Point des différentes commissions communales :

1) Action sociale :

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée informa l'assemblée que le logement d'urgence est actuellement occupé par une famille monoparentale (réunion de la commission le 15 juin).

Pour information, le Secours Nord Toulousain a déposé un colis d'urgence en mairie en cas de nécessité le week-end (astreinte élus), le SNT étant fermé.

L'assemblée prend acte.

2) Animation de la vie locale et associative :

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint délégué communique les actions en cours :

-*Vide grenier organisé par l'Amicale Loisirs et Culture* : Le montant de l'occupation du droit de place encaissé pour les emplacements et de 920 € et sera reversé à l'association au travers une décision modificative du budget (délibération n°5 du point 4)

- *Fête locale* : suite à la fête locale organisée par le Comité des Fêtes, le montant de l'occupation du domaine public par les forains est de 910 € et sera reversé à l'association au travers une décision modification du budget (délibération n°5 du point 4)

- *Forum des associations* : il se déroulera le 3 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h avec notamment 34 associations de la commune qui participeront. A cette occasion, les deux salles annexes de la salle polyvalente « Espace André Gentillet » seront baptisées respectivement Anne-Marie Espié (8h30) et Yves Carrère (18h30)

- *Guide des associations* : il sera distribué fin août.

- *Ecole de Football* : elle a été labélisée par le Conseil Départemental pour la période 2022 à 2025.

-*Assemblée générale* : TAEKWONDO le 29 juin à 20h30

-*Terrain synthétique* : le 2^{ème} but de football va être déposé pour moins de nuisances sonores

L'assemblée prend acte.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



3) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Madame Florence MORET, adjointe déléguée informe l'assemblée des points suivants :

- *Conseils d'écoles* : Les effectifs pour la rentrée de septembre sont identiques en élémentaire et supérieurs en maternelle, soit au total environ 320 enfants.
- *Réunions de rentrée* : la reprise de la direction du service Enfance Jeunesse aura lieu le 22 août 2022.
- *Fête des écoles et du multi-accueil* : Les membres de la commission seront présents et assisteront aux festivités de fin d'année scolaire.

Corine PRONO, conseillère municipale demande à la commission d'afficher les dates de réunions. Madame MORET prend en compte la demande.

L'assemblée prend acte.

4) Communication et Numérique :

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint responsable communique les actions à venir :

- Prix Victor Hugo avec 2 articles de presse. Les livrets ont été distribués.
- Préparation du Forum des associations : Mise à jour et distribution fin août et affichage sur panneaux communaux.
- Préparation du guide de rentrée scolaire courant août.
- Préparation fin septembre du prochain numéro de l'Echo
- Communication Affiche Word Cleanup Day du 17/09 / nettoyage citoyen pour protéger notre environnement dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage de notre planète.

L'assemblée prend acte.

5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée, communique les travaux à venir ainsi que les différentes manifestations programmées :

- *Effacement des réseaux* : L'effacement des réseaux sur la seconde tranche du chemin de Raudelauzette (portion comprise entre l'impasse de l'orangerie et la rue des saules) se fera en fin d'année. L'aménagement de la voirie sera réalisé en suivant.

REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal
Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

-LINEO 10 : -Les travaux d'aménagement du LINEO 10 se poursuivent et un sens unique de circulation dans le sens Aucamville/ Saint Alban sera mis en place jusqu'au 29 août, jour de la mise en service du Linéo. Un sens de déviation est matérialisé et l'accès aux commerces est indiqué par des panneaux provisoires.

-Micro Forêt : La seconde micro-forêt sera plantée en décembre sur l'espace vert rue des vignes et sera dédiée aux enfants nés en 2021.

- *World Clean Up Day* : il se déroulera le 17 septembre, et dans ce cadre, la commune organisera un nettoyage aux alentours du bois.

- *Stationnement de 2 fourgons sur le parking du Secours Nord Toulousain* : Prise en compte de la demande auprès des ASVP.

6) Culture communale et intercommunale

En l'absence de monsieur Patrice Graffoulière, adjoint délégué, Emmanuelle DELEDICQ adjointe déléguée à l'action sociale, informe l'assemblée des points suivants :

-Prix Victor Hugo 2022 : Date du 3 septembre pour remise des textes anonymes (poésie, nouvelle ou les deux). La remise des prix aura lieu le 14 octobre 2022 à 19h00 à la salle Clairefontaine.

-Café associatif : Proposition d'un planning de réunion par trimestre en réflexion.

7) Questions diverses :

Les élus de l'opposition interpellent l'assemblée sur des points précis :

-Commission Finances : Monsieur Raphaël MAUDOUIT, conseiller municipal demande à monsieur le Maire la prochaine date de la réunion de la Commission Finances afin d'étudier les éventuelles pistes d'économie, comme évoqué lors d'une précédente réunion. Dès sa planification, monsieur le Maire communiquera la date.

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.



-Etablissement le PHOENIX : Madame Corine Prono, conseillère municipale demande à monsieur le Maire quelles sont les actions en cours envers l'établissement le PHOENIX, qui a rouvert. Monsieur le Maire précise qu'il en a été informé, que l'affaire suit son cours mais qu'il ne peut en dire davantage pour l'instant.

-Remplacement de personnel : Corine PRONO demande s'il est prévu le remplacement de l'ASVP qui part en formation obligatoire de policier municipal suite à réussite au concours et celui pour remplacer le départ en retraite au service administratif.

Monsieur le Maire répond qu'une personne sera recrutée en CCD à temps partiel pour assurer son remplacement durant cette période de formation.

L'ensemble des fonctions de l'agent en retraite est réparti entre deux agents du service administratif de mairie : l'un en charge de l'accueil et de la gestion des associations et l'autre agent en charge de missions auprès des séniors (portage repas, navette municipale et voyage intercommunal), des élections et de l'Etat civil.

-Plan canicule aux écoles : Mme PRONO souhaiterait connaître quelle a été l'organisation mise en place ?

Madame Moret répond que les relevés de température ont bien été effectués. L'école a été fermée pour les enfants de maternelle et d'élémentaire un jour d'extrême chaleur. Par ailleurs, les enfants de l'élémentaire ont été rassemblés dans un des préfabriqués climatisés. Il faudra réfléchir à des solutions de rafraîchissement des lieux au vu de ce contexte climatique.

-Navette du mercredi : elle est toujours assurée pour la desserte des enfants inscrits à l'ALSH et pratiquant une activité le mercredi après-midi sur les communes d'Aucamville, Fonbeuzard, Castelginest et Saint-Alban.

Mme Prono souligne que l'école du Football club de Fonbeuzard s'est associée au club de Launaguet. Monsieur le Maire précise que la navette ne concerne que les communes limitrophes de Fonbeuzard appartenant au syndicat Hersain Bocage.

-Problème de stationnement au parking du Parc : des véhicules stationnent sur des places initialement prévues pour les résidents et leurs invités. Ces places utilisées par des extérieurs sont de plus en plus gênantes pour le quotidien des services de la Métropole

- *Terrain synthétique* : rappel des nuisances sonores et prise en compte de l'enlèvement du 2ème but de football.

L'ordre du jour est levé, la séance étant épuisée.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 juin 2022.

Date de la convocation : 16/06/2022.

Date de l'affichage : 16/06/2022.

Le Maire,

Robert

GRIMAUD



5 délibérations ont été prises lors de cette séance.

1/ Point n°1 : Délibération n°30/2022 : Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire, à l'Alsh et au Multi-accueil et de fourniture de goûters.

2/ Point n°2 : Délibération n°30-1/2022 : Acceptation de l'offre de prestation pour la fourniture de repas aux personnes âgées.

3/ Point n°3 : Délibération n°31/2022 : Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

4 et 5/ Point n°4 : Délibérations n°32 et 33 /2022 : Décisions modificatives du budget